

REGLEMENT RUEE DES FADAS

PRÉAMBULE

- Le présent règlement a pour but d'assurer la sécurité des participant.
- Chaque athlète en participant à cette compétition est tenu de respecter le présent règlement sous peine de disqualification, sans pouvoir prétendre à quelconque compensation financière ni remboursement du ticket d'entrée.
- Les instructions données verbalement lors du briefing d'avant course par le directeur de course, ou dans des instructions orales spécifiques faites par le Marshall de l'obstacle, ont préséance sur les règles ci-dessous.
- Directeur de course : BERARD Jérôme, responsable du déroulement de l'épreuve chargé de prendre toutes les décisions nécessaires dans l'intérêt de l'organisation sur le plan sportif.
- Assistant directeur de course : LAUNAY Alexandre, responsable du volet technique.
- Responsable du parcours : BERARD Jérôme, chargé de la définition des obstacles et de l'étude des risques générés par ceux-ci, de la mise en place du parcours et de la supervision du montage.
- Responsable des secours : IGLESIAS Sébastien, chargé de la définition et de la coordination des moyens de secours, de la désignation des intervenants.

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Event 114 est une société événementielle ayant son siège social au 15, Rue Rondelet 34970 Lattes (Maurin), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 751 184 771 000 10.

Event 114 est le seul et unique organisateur de l'ensemble des éditions : "La Ruée des Fadas".

Dans le cadre du présent règlement, le vocable "l'organisateur" désignera Event 114 et "l'épreuve" désignera indifféremment chacune des éditions de La Ruée des Fadas.

ARTICLE 2 : L'ÉVÉNEMENT

La Ruée des Fadas est une course pédestre, qui consiste à effectuer une boucle de 8km, entrecoupés d'obstacles et d'activités diverses. C'est une épreuve destinée au grand public et ne constitue pas une compétition (hors vague élite). L'état d'esprit de cette épreuve est de se dépasser physiquement et mentalement pour en venir à bout, en prenant son temps. Aucun prix ne sera donc reversé (hors cadeau finisher). La convivialité, l'entraide et la bonne humeur seront de rigueur. Afin de maintenir ce concept il vous est fortement conseillé de vous déguiser ...Vous devrez également avoir un nom d'équipe : Soyez inventif !

ARTICLE 3 : CATEGORIES D'EPREUVES

Deux catégories de Ruée des Fadas existent.

- Open : Ouverte à partir de 16 ans. (Randonnée - Mode animation).
- Vague Elite : Ouverte aux majeurs uniquement. (Course - Mode compétition).

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour valider son inscription, chaque participant(e) doit :

- Avoir l'âge requis pour participer (cf. article 3 : Catégories d'épreuves).
- S'être acquitté du paiement de la participation à la course.
- Accepter et se soumettre au présent règlement.
- Signer l'acceptation des risques et la renonciation à recours.
- Reconnaître être apte à nager 25 mètres dans une eau froide et profonde (tous les obstacles, y compris aquatiques, sont contournables).
- Etre à jour concernant la vaccination antitétanique.
- Pour les mineurs (Uniquement mode animation ouvert) : Obligation de fournir une autorisation parentale écrite de participer à ladite édition de La Ruée des Fadas (Annexe 3) ainsi qu'un certificat médical (Annexe 2).
- Pour les élites : Obligation de fournir un certificat médical (Annexe 2) rédigé en français de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à obstacles, d'un sport affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

L'ensemble de ces fichiers et documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif. En cas de besoin, pensez à conserver des copies de ces documents.

Les documents devront obligatoirement et uniquement être remis le jour du retrait du dossard. Aucun document envoyé en amont par courrier ou par mail ne sera pris en compte.

Concernant l'épreuve dans sa totalité, le/la participant(e) reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 8km, en particulier courir, patauger, ramper, sauter, varapper, escalader et passer des obstacles d'une hauteur maximale et sans pallier de 3m de haut.

ARTICLE 5 : ELITES

Les participant(e)s ayant choisi l'option "vague élite" se verront remettre une puce de chronométrage à l'entrée du sas de départ. Pour être détectée à l'arrivée, celle-ci devra être placée au niveau de la cheville et au-dessus de tout vêtement. Cette dernière devra être restituée en fin de course, après avoir franchi la ligne d'arrivée. En cas de non restitution, cette dernière sera facturée 15€00TTC.

Le classement élite sera publié dans un délai de 24h00 à compter de la fin de l'événement sur le site internet et sur le Facebook de l'événement.

Les coureurs de la vague ÉLITE partiront avec leur puce de chronométrage + un bandeau noir « ÉLITE ». Tous les obstacles deviennent obligatoires. Les coureurs pourront réaliser autant de tentatives qu'ils le désirent, mais en cas d'échec, le jalonneur de l'obstacle gardera le bandeau ! Les coureurs sans bandeau à la ligne d'arrivée ne feront pas parti du classement ni du tableau des légendes.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION

L'inscription à l'Epreuve se fait exclusivement sur le site internet www.rueedesfadas.fr rubrique inscription. Les tarifs sont disponibles sur cette même rubrique. (Pour les retardataires, lorsque l'inscription en ligne sera close, l'accueil téléphonique prendra le relais pour vous permettre de participer).

Les équipes inscrites n'ont pas de minimum, ni de maximum de participants.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit hormis pour ceux ayant souscrit à l'assurance annulation (disponible uniquement lors de l'inscription en ligne), donnant droit au remboursement intégral de l'inscription (hors tarif de l'assurance annulation) sans condition jusqu'au 7ème jour avant la course. Aucun remboursement au-delà de cette limite ne pourra être effectué. Toutefois les participants pourront réaliser eux-mêmes des modifications et remplacements jusqu'à 1 mois avant l'évènement, via leur identifiant, sur la plateforme d'inscription. Les modifications d'identité, entraîneront pour le nouveau participant l'acceptation pleine et entière des éléments signés lors de l'inscription initiale.

En dehors des exceptions citées ci-dessus aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit.

Un contrôle d'identité sera effectué le jour de la manifestation sportive. Toute personne ayant rétrocédé son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, et la tierce personne s'expose à une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans de prison et 30 000€ d'amende. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 7 : ASSURANCE ANNULATION

L'assurance annulation est à 6€00 TTC. Elle ne fonctionne que pour les courses, pas pour les packs.

Vous serez 100% remboursé jusqu'à 8 jours avant la course sans aucun justificatif. En contrepartie, aucun remboursement ne sera réalisé sans assurance.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DE DOSSARD

Une fois les dossard imprimés, toute modification de dossard sera payante:

- 10€00TTC pour le changement de nom sur le dossard de course avec assurance annulation
- 60€00TTC pour le changement de nom sur le dossard de course sans assurance annulation

Attention ! Si vous ne déclarez pas le changement de nom sur le dossard, vous n'êtes pas couvert par l'assurance en cas d'accident.

ARTICLE 9 : NEWSLETTER

L'inscription implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters de l'épreuve. Nous conseillons aux participants de ne pas se désinscrire de celles-ci avant leur course car elles permettront de recevoir toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 10 : PARKING

Afin de favoriser le covoiturage des participants, les parkings privés, mis à disposition par l'organisateur seront payants pour les voitures contenant moins de 3 personnes. Les aires de covoiturage les plus proches seront annoncées dans la newsletter afin que les participants s'organisent et se regroupent sur celles-ci, avant de se rendre sur le site de la course.

ARTICLE 11 : RETRAIT DES DOSSARDS

A la suite de votre inscription, vous recevrez une confirmation par mail contenant votre billet qui fera office de bon de retrait pour récupérer votre dossard. Il sera impératif de la présenter afin de pouvoir retirer votre dossard.

Des pièces obligatoires non fournies (cf. Article conditions de participation), pourront également vous être demandées.

ARTICLE 12 : IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Les participants se verront tous attribuer un dossard permettant de les identifier. Tout participant dépourvu de ce numéro sur le parcours durant l'épreuve pourra et sera mis hors course par l'organisateur.

ARTICLE 13 : DEGUISEMENT /TENUE/MATERIEL

Il est conseillé pour tous les coureurs de ne pas courir bras ou jambes nues afin de minimiser les risques de blessures. Pour la même raison, le port de gants est obligatoire et le port de bijoux est strictement interdit (sans aucune exception).

Le port d'un déguisement est fortement conseillé mais ne devra pas entraver la progression du participant ni présenter un risque quelconque de blessure pour ce dernier.

Le transport de matériel quel qu'il soit est fortement déconseillé durant la course. Toutefois, pour les équipements emmenés par un participant durant l'épreuve (lunettes, cameras, téléphones...), son détenteur est seul responsable de leur conformité, leur entretien et leur garde. L'organisateur ne saurait être responsable de toute perte, vol ou dégradation de ce matériel) et ce, même s'il en a la garde. La souscription garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 14 : VAGUES ET ZONE DE DEPART

Chaque participant trouvera sa vague et son heure de départ environ une semaine avant le début de l'épreuve sur le site internet et le facebook de l'événement ainsi que sur une newsletter d'information.

Le Jour J, l'accès à la zone de départ se fait via le sas du même nom, 45 minutes avant le top départ de l'épreuve. L'entrée s'y fait par la porte du sas et sous le contrôle d'un membre de l'organisation. Cette zone se compose ainsi : Sas 1 = 15 minutes d'attente. Sas 2 = 15 minutes de préparation physique. Sas 3 = 15 minutes d'échauffement mental suivi du décompte et du moment tant attendu : Le départ de la course.

ARTICLE 15 : PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours seront données via newsletter quelques jours avant le départ de la course, lors du retrait des dossards via un document d'informations à destination des concurrents et des accompagnateurs, ainsi que sur le village de course le jour J. Des informations complémentaires pourront être délivrées téléphoniquement ou par mail sur simple demande. Toutefois, il ne sera pas nécessaire de connaître le parcours afin de pouvoir s'orienter. Des signaleurs, jalonneurs, et de la rubalise canaliseront et orienteront les coureurs du début à la fin de l'épreuve.

Les obstacles électrifiés sont déconseillés aux personnes cardiaques.

Les obstacles traversant des espaces confinés sont déconseillés aux personnes asthmatique et/ou claustrophobe.

Le participant doit être en capacité de traverser à la nage et sans avoir pied une distance de 25m pour le franchissement d'éventuels passages en eau.

L'eau utilisée sur les obstacles du parcours est non potable et ne doit pas être bue par les participants. Il est fortement conseillé aux participants de se laver intégralement à l'issue de la course.

Le participant est seul responsable de son parcours. Il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire y compris lors des franchissements d'obstacles et des passages en eau s'il n'a pas respecté les règles élémentaires de sécurité ou les consignes spécifiques placées à proximité, annoncées par l'organisation (notamment lors de la préparation physique et de l'échauffement mental avant le départ), ou encore par le(s) jalonneur(s) sur place.

Des contrôles de passages pourront être effectués sur le parcours. L'organisation vérifiera ainsi tout ou partie du parcours réalisé.

Tout participant se doit de porter secours et assistance à un tiers qui serait en difficulté durant l'épreuve, et ce jusqu'à ce que celui-ci soit en état de reprendre la course, ou soit pris en charge par l'organisation. En outre, il s'engage à obéir aux indications des organisateurs et des personnes postées sur le parcours.

Seuls les véhicules de l'organisation et des secours seront autorisés sur le parcours.

Pour des raisons de sécurité, la direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de dernière minute au niveau du parcours et/ou de la position des postes de ravitaillement.

ARTICLE 16 : RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants tous les 4 km environ (en fonction du terrain et de sa topographie) donc un ravitaillement intermédiaire contenant eau, bonbons et barres céréales puis un ravitaillement final un peu plus conséquent contenant des denrées salées, sucré et des boissons. Chaque participant doit veiller à disposer, au moment du départ et de quitter le ravitaillement intermédiaire, de la quantité d'eau et de solide nécessaire pour rallier le ravitaillement suivant ou finir la course.

ARTICLE 17 : ABANDONS

En dehors d'urgence médicale ou de blessure, et pour des raisons de sécurité évidentes, si un participant souhaite abandonner, il doit le signaler au poste de secours, ravitaillement, signaleur, jalonneur ou membre de l'organisation le plus proche. Celui-ci ne sera pas prioritaire pour obtenir un vecteur de transport de la part de l'organisation ou des secours. Il sera invité à rentrer par ses propres moyens. S'il est détenteur d'une puce de chronométrage il devra la rapporter sur la ligne d'arrivée sous peine de facturation pour cette dernière.

ARTICLE 18 : SÉCURITÉ MÉDICALE

Un service d'assistance médicale avec du personnel qualifié est mis en place par l'organisation. Ce dernier, équipé d'émetteurs radio et de téléphones cellulaires, est alerté en

cas de besoin par le staff réparti sur le terrain. Dès lors, il prend la direction des opérations et met en œuvre tous les moyens appropriés.

Sur avis médical, toute personne jugée inapte à continuer l'épreuve sera mis hors course par l'organisation. Le participant devra se soumettre de fait à l'autorité du dispositif médical et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

Tout participant ayant subi une intervention médicale, pendant ou à l'issue des épreuves, doit faire une déclaration écrite par lettre avec accusé de réception à l'organisation dans un délai de cinq jours. Passé ce délai, toute déclaration ne pourra pas être pris en compte, l'organisation ne pourra en être tenue pour responsable.

ARTICLE 19 : ASSURANCE

Assurances Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et de celle de ses préposés. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et en course. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif de ladite assurance peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Tous les participants, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire auprès de leur assureur à une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours qu'il en soit ou non responsable, qu'il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. Il appartient au licencié de vérifier de sa bonne couverture auprès de sa fédération pour les dommages corporels encourus à l'occasion de leur participation à ce type d'épreuve. Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, l'organisateur recommande fortement à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation, notamment les non-licenciés à une fédération.

Assurance dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'événement. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant

ARTICLE 20. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

En s'inscrivant et en prenant part à La Ruée des Fadas, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, l'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine

responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de l'événement et à l'occasion des trajets aller et/ou retour.

ARTICLE 21 : SANCTIONS

Toute infraction constatée par un membre de l'organisation ou un signaleur / jalonneur entraînera la mise hors course. Sont considérés comme infraction :

- Non-respect du parcours, de ses limites et/ou du sens du circuit,
- Non-respect des consignes de sécurité,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Abandon de déchets sur le parcours,
- Etat d'ébriété.

Toute conduite antisportive sera également sanctionnée par le directeur de course, et pourra mener jusqu'à l'exclusion de l'athlète.

Liste non-exhaustive de conduites antisportives :

- Mise en danger de soi-même ou d'un autre athlète,
- Contournement d'une partie du parcours,
- Insulte ou menace envers un autre athlète, un bénévole du staff ou un Marshall,
- Contester la décision d'un Marshall ou du directeur de course,
- Uriner sur le parcours,
- Etat manifeste d'alcoolémie,
- Prise d'un produit dopant,
- Dégradation de la rubalise ou d'un obstacle...

ARTICLE 22 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisateur aucun remboursement ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

ARTICLE 23 : UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à l'Épreuve, chaque participant autorise expressément les organisateurs ou ses ayants-droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'Épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement, l'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs de campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, d'une part à apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus et d'autre part à associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquelles elles sont intégrées.

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants causes s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

L'organisateur informe aussi les concurrents que le jour de la course, un aéronef télépiloté (drone) sera utilisé à des fins de tournage, et qu'il pourra se situer au cours de tout ou partie de sa participation à moins de 30 mètres de l'aéronef pré-cité.

ARTICLE 24 : CNIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion de l'évènement, de l'organisateur et de ses partenaires. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à info@rueedesfadas.fr

ARTICLE 25 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la beauté des sites qui nous accueillent, l'ensemble des participants devra respecter l'environnement, ne rien jeter en dehors des poubelles et ne pas allumer de feu dans une zone propice aux incendies. Tout contrevenant pourra être exposé à des poursuites judiciaires.

La participation à l'Epreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

ANNEXE 1

- Bright it la haie

Haies successives de ballots de paille d'environ 70cm de haut et 90cm de long à franchir comme il plaît au coureur, mais par-dessus.

Les risques associés : glissade sur pied d'appui due aux résidus de paille au sol générés par le passage successif des participants.

Système de protection : aucun, risque faible

- Méninge de Printemps

Une bâche imprimée avec 26 codes identifiés par une lettre. Le coureur devra retenir un code et le restituer en fin de parcours. Le code sera différent à chaque tour.

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : aucun, risque faible

- Espalier

2,5m d'échelle de rondins pyramidale à franchir, il est strictement interdit de passer sous un rondin.

Les risques associés : chute de maximum 2,5m

Système de protection : aucun, risque faible dû à la forme pyramidale de l'obstacle et la bonne prise en main des rondins

- Culbuto

Une épreuve d'équilibre sur un rondin de 4m posé sur rotule. Le coureur, en équilibre sur le rondin, devra le faire basculer jusqu'au sol avant de pouvoir sauter et partir.

Les risques associés : perte d'équilibre et chute de maximum 60cm, risque de blessure si chute sur structure métallique, fort risque de glissade en cas de pluie. Coup de rondin sur le participant suivant lors du retour de la bascule du rondin.

Système de protection : coupelle de protection plastique sur les disques métalliques, 2 animateurs en entrée d'obstacle pour gérer le flux de participants derrière la barrière de sécurité et les diriger un par un sur les 6 voies de l'obstacle.

- Barreaux gorille

Deux échelles métalliques successives de 3m de haut, il est strictement interdit de passer entre les barreaux.

Les risques associés : se faire pincer les doigts lors de la montée ou la descente si un second athlète franchit l'obstacle en même temps face à face. Chute de maximum 3m, bien assurer la prise des barreaux en cas de pluie.

Système de protection : coupelle de protection plastique sur les disques métalliques

- True Boss

Fosses et buttes de terre et de boue largeur 4m, longueur 3m, profondeur 1,2m. Il est obligatoire de descendre dans chaque fosse et de monter au point culminant de chaque bosse. Sauter une fosse est strictement interdit.

Les risques associés : glissade due à la boue, collision entre athlètes lors du saut dans la fosse. Projection de boue dans les yeux.

Système de protection : un jalonneur avec bouteille d'eau disponible pour rincer les yeux et un jalonneur maîtrisant l'utilisation de la motopompe pour maintenir en permanence 1,2m d'eau pour amortir le saut du participant dans la fosse.

- Père Castor

Une échelle de rondins posés au sol, il faudra lever les genoux et ne pas monter sur les rondins.

Les risques associés : chute de sa hauteur si accrochage du pied sur un rondin, glissade si appui sur un rondin en cas de pluie.

Système de protection : aucun, risque faible

- Grand Bleu

Traversée d'eau et de vase sur 20m, les coureurs sont autorisés à utiliser les lignes de vie pour se hisser et franchir cet obstacle.

Les risques associés : Noyade, hypothermie en cas de basse température, hydrocution et cas de choc thermique entre la température extérieure et celle de l'eau.

Système de protection : Deux BNSSA équipés de rescue board, traversée encadrée de lignes d'eau flottantes et gilets de survie 200KN mise à disposition. Panneau avec profondeur et température de l'eau affichées en entrée de l'obstacle.

- Filet Mignon

Un cargo net de 4,5m à franchir.

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : aucun, risque faible

- Porté bulgare

Un porté de sac de musculation de 10Kg sur 100m.

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : aucun, risque faible

- Himalaya

Une palissade inclinée de 2,5m

Les risques associés : risque important de chute en sortie arrière de l'obstacle.

Système de protection : coupelle de protection plastique sur les disques métalliques, boucle de passage derrière l'obstacle pour les participants afin qu'ils voient l'arrière de l'obstacle avant de le franchir par la face avant.

- Faut filer

Un filet lourd où il faudra passer dessous en le soulevant au fil de son avancée.

Les risques associés : Heurter la tête sur la structure métallique verticale de soutien du filet à 1,5m.

Système de protection : mousse de protection sur la structure en entrée et sortie d'obstacle.

- Champs boule tout

Une cage de 5m par 7m remplie de ballons gênant la traversée, il faudra ramper pour intégrer et sortir de la cage.

Les risques associés : Heurter la tête sur le système de verrouillage de la structure à 0,5m.

Système de protection : le système de verrouillage est « gaffé » avec du Tape 400SL

- Tire aux Flancs

Monter le poids de 30Kg jusqu'au nœud à l'aide de la corde et de la poulie, il est interdit de franchir la barre d'appui de la structure.

Les risques associés : brûlure due à la corde si l'athlète la laisse glisser dans sa main lors de la descente du poids alors qu'il a atteint son point culminant.

Système de protection : aucun, risque faible, le port de gants de protection est fortement recommandé.

- Dessus dessous

Une succession de palissades tous les 3m sur 22m qu'il faudra passer dans cet ordre : dessus, dessous, au milieu, dessus, dessous, au milieu, dessous ; suivi d'un ramping de 4m, inutile de retenir l'ordre, des flèches sur chaque palissade indiqueront aux coureurs le mode de franchissement.

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : aucun, risque faible

- Panier de crabes

Un tube en filet de 6m à traverser.

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : aucun, risque faible

- Filet de pêche

Un filet de 2m de haut tendu entre deux arbres, il faut passer par dessus.

Les risques associés : chute de 2m maximum

Système de protection : ancrage du filet au sol afin d'éviter le balancement du filet sur le câble

- Barres parallèles

Long de 4m, l'obstacle doit être franchi à la force des bras sur deux barres en mode dips.

Les risques associés : chute, déboîtement épaule, coup sur une barre métallique.

Système de protection : Coupelle de protection plastique sur les disques métalliques, obstacle à franchissement technique, où le rapport poids/puissance est nécessaire, seule la condition physique et l'entraînement garantissent la sécurité.

- Robin Hood

Un arc, une seule flèche, la règle est simple, on touche la cible, c'est OK, on la rate, on prend un désavantage, pas de second essai.

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : flèches à ventouses utilisées pour l'initiation

- T'abuse

Tube ramping de 6m.

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : Les tubes sont sanglés les uns aux autres pour éviter leur basculement.

- Cage aux folles

Piscine 50cm de profondeur sous cage de 8m à traverser sous la grille positionnée 20cm au-dessus de l'eau, il est permis de se hisser grâce aux barreaux de la structure.

Les risques associés : noyade, heurter la tête sur la structure

Système de protection : 1 BNSSA, accès secours à travers les barreaux tous les 30cm

- Machine à laver

Piscine, il faudra la traverser en franchissant les 2 boudins de 80 cm de diamètre.

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : aucun, risque faible

- Réponse méninge

Il faudra donner au marchall de l'obstacle le code retenu lors du méninges de printemps, une erreur ou inversion et vous écopez d'un désavantage.

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : aucun, risque faible

- Paille Haute

Un mur de ballots de paille de 2,40m

Les risques associés : chute de 2,40m

Système de protection : Un ballot de paille positionné en sortie pour amortir de 80cm la chute

- Pailleramide

Une pyramide de ballots de paille

Les risques associés : aucun, risque faible

Système de protection : aucun, risque faible

- Palissade infernale

Une palissade de 2m de haut à franchir

Les risques associés : chute, coup sur une barre métallique.

Système de protection : Coupelle de protection plastique sur les disque métalliques, obstacle à franchissement technique, où le rapport poids/puissance est nécessaire, seule la condition physique et l'entraînement garantissent la sécurité.

- Anguille électrique

Un ramping sous fil électrique de 4,14m de long

Les risques associés : perte de connaissance, coup sur une barre métallique, crise épilepsie.

Système de protection : panneau d'avertissement électrique, système limité à 9v. 1 marshall en entrée d'obstacle, 1 second marshall en sortie avec la télécommande ON/OFF

- Corps de Raid

Une montée à la corde de 3,5m de haut

Les risques associés : chute de 1,5m.

Système de protection : aucun, obstacle à franchissement technique, où le rapport poids/puissance est nécessaire, seule la condition physique et l'entraînement garantissent la sécurité.

- Planchette

Une planche irlandaise, classique du parcours du combattant

Les risques associés : chute de 1,9m, coup sur une barre métallique.

Système de protection : Coupelle de protection plastique sur les disque métalliques.

- Tron'che de cake

Une palissade de 2m de haut a franchir

Les risques associés : chute, coup sur une barre métallique.

Système de protection : Coupelle de protection plastique sur les disque métalliques, obstacle à franchissement technique, où le rapport poids/puissance est nécessaire, seule la condition physique et l'entraînement garantissent la sécurité.

- Funambule

Funambule bois 25mm sur 5m

Les risques associés : chute, glissade en cas de pluie

Système de protection : Aucun

- Courte échelle

4 m d'échelle horizontale à franchir a la seule force des bras

Les risques associés : chute, noyade, déboitement d'épaule

Système de protection : piscine 1,2m pour amortir les chute, 1 BNSSA pour assurer les noyades

- Seigneur des anneaux

4 m d'anneaux sur barre horizontale à franchir a la seule force des bras

Les risques associés : chute, déboitement d'épaule

Système de protection : aucun

ANNEXE 2



CERTIFICAT MEDICAL TYPE NON CONTRE-INDICATION A LA PRACTIQUE de La Ruée des Fada s

Je soussigné(e),, Docteur en médecine,

certifie avoir examiné M/Mme

Né(e) le

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique de la course nature pedestre à obstacles en compétition.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé et remis en mains propres.

Le

A

Signature et cachet du médecin

ANNEXE 3

Aut or isa t ion pa r e n t a l e & Décha r g e de r e s p o n s a b i l i t é

Je soussigné(e) (Nom et prénom du représentant légal) :

.....

Demeurant à (adresse complète) :

.....

.....

Numéro de téléphone où je peux être joint toute la journée :

.....

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Né(e) le (date et lieu de naissance):

.....

Demeurant à (adresse complète):

.....

.....

(ci-après dénommé « l'Enfant »)

- Autorise l'Enfant à participer à La Ruée des Fadas du ../../....
- Déclare avoir eu connaissance du règlement publié sur le site de l'épreuve et reconnaît que la participation implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du règlement. En conséquence je déclare en acceptant l'ensemble des dispositions.
- Déclare et garanti que l'enfant jouit d'un bon état de santé général.
- Déclare avoir été avisé de la possibilité de souscrire au plus tard lors du retrait du dossard par l'enfant une assurance individuelle accident garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'épreuve que l'enfant en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.
- Autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de l'Enfant.
- Reconnais qu'Event114 décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant ou à l'occasion de l'épreuve. Je reconnais qu'il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance à l'effet de couvrir ces risques et décharge Event 114 de toute responsabilité de ce fait ;
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve incluant l'article Droit à l'Image pour mon enfant.
- Reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que l'enfant puisse participer à La Ruée des Fadas.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du mineur

ANNEXE 4

ACCEPTATION DES RISQUES / RENONCIATION A RECOURS

En considération de mon inscription et de ma participation à cette manifestation :

1. Je m'engage à respecter strictement les règles de sécurité et les obligations relatives à l'utilisation du site sur lequel se déroule la manifestation sportive dénommée «La Ruée des Fadas », portées à la connaissance de tous les participants;

2. J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique de la course nature à obstacles, tant en loisir qu'en compétition. Je renonce donc à tout recours contre l'organisateur en cas d'absence de présentation de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition ; je décharge la société EVENT 114 et chacun de ses préposés de toute obligation ou action relatives aux blessures, même mortelles, que je pourrai subir;

3. Je participe à cette manifestation sportive dénommée « La Ruée des Fadas» de mon plein gré et en toute connaissance de cause de tous les risques et dangers auxquels je m'expose. Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit avant, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation ; ces risques incluent notamment les accidents et/ou la maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès) ; je renonce à recours contre tout autre participant pour tout accident lié à la pratique sportive;

4. Conformément à L321-4 du Code du Sport, j'ai la possibilité d'assurer les accidents corporels (frais médicaux, invalidité permanente totale ou partielle, décès) auxquels la pratique sportive de la course nature à obstacles m'expose. Je renonce à toute action ou recours en cas de défaut de conseil ou d'insuffisance ; si je ne m'assure pas, je comprends que j'assume financièrement en cas d'accident ou maladie tous les frais médicaux et les pertes de revenus en cas d'incapacité ou invalidité;

J'ai lu attentivement le présent document, je le comprends entièrement et je le signe librement et volontairement.